

**ART.01** : Le NATIONAL VOICE VICTORY, Les Plus Belles Voix de Concours, est un concours d'interprétation offrant une récompense suprême, la COUPE DE FRANCE D'INTERPRETATION. Il est ouvert aux ACI et aux INTERPRETES dès l'âge de 14ans et plus.

**ART.02**: Les candidats devront êtres âgés de 14 ans ou plus, il est ouvert aux Lauréats de Concours.

**ART.03**: Chaque candidat, devra proposer sur la fiche d'inscription deux titres. Style variété, pop, ou variété jazz, reprise ou création. Le candidat ne pourra se présenter que dans une seule catégorie.

**ART.04**: Aucun sentiment ni passe droit ne seront acceptés.

**ART.05**: Lors du NATIONAL VOICE VICTORY, chaque candidat devra si la demande lui en est faite, être en mesure d'interpréter deux chansons.

**ART.06**: Le NATIONAL VOICE VICTORY se déroule dans la salle des Fêtes de la ville indiquée sur la fiche d'inscription, en présences d'Elus locaux, de la SACEM, de la Culture, des Médias, et du Public.

**ART.07**: Le Jury, sera composé de Professionnels de la Musique, de l'évènementiel et du Cinéma. Les décisions qu'ils auront à prendre seront sans appel.

**ART.08**: Les balances pour les candidats débiteront à partir de 15h00, et seront closes à 18h00. Les candidats devront avoir quitté la Salle des Fêtes dès la fin des balances. Réouverture des portes de la Salle des Fêtes 20h30. Le NATIONAL VOICE VICTORY débutera dès 21h00. Il sera demandé aux candidats d'être ponctuels quand aux horaires fixés. Le passage sur scène se déroulera selon l'ordre établi par le Coordinateur du NATIONAL VOICE VICTORY.

**ART.09**: Le play-back musical de votre chanson qui servira le soir du NATIONAL VOICE VICTORY devra comporter un repère et votre nom sur le boîtier, afin que le sonorisateur ne rencontre pas de problèmes. Le CD devra pouvoir être lu sur tous les lecteurs. La Clef USB est acceptée.

**ART.10**: Le play-back vocal est interdit. Chaque candidat devra chanter en direct live, les instruments sont admis au NATIONAL VOICE VICTORY en charge du candidat. Aucun instrument ne sera fourni pas l'organisateur.

**ART.11**: Le candidat, ayant remporté la Coupe de France dans l'une ou l'autre des catégories, ne pourra se représenter l'année suivante. Les candidats lauréats de concours ne pourront pas revenir trois années de suite.

**ART.12**: Si l'une des deux catégories ne comprend pas au moins deux candidats inscrits, celle-ci sera annulée.

**ART.13**: Les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge des candidats, pour le NATIONAL VOICE VICTORY. En cas de préjudice quelconque que pourrait subir un des participant, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait en aucun cas être recherchée ni engagée.

**ART.14**: Le fait de participer au NATIONAL VOICE VICTORY implique la parfaite connaissance et l'acceptation totale du présent règlement, sans réserve et sans prétendre à aucun recours sur votre inscription. Toutes les décisions prises par le Jury, du NATIONAL VOICE VICTORY seront SANS APPEL. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par l'Exclusion directe du candidat.

**ART.15** : Dans l'intérêt de la manifestation, l'Association Les Notes d'Or organisatrice du NATIONAL VOICE VICTORY, se réserve le droit de modifier le présent règlement, ou d'annuler la manifestation en cas d'évènements fortuits ou force majeure, sans qu'aucune réparation de préjudice ne puisse lui être demandée.

**ART.16**: Les Vainqueurs du NATIONAL VOICE VICTORY acceptent, si la demande leur en est faite par l'Association Les Notes d'Or, à revenir gracieusement l'année suivante pour un tour de chant.

**ART.17**: La remise des Prix se déroule le soir même du NATIONAL VOICE VICTORY, en clôture de la manifestation.

**Signature avec mention écrite : lu et approuvé.**